

## Avis de Course

Championnat de France des Croiseurs Légers

20 au 24 mai 2020

**Société des Régates à Voile d'Annecy**



**ANNECY**

**haute  
savoie**  
le Département

**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1 REGLES**

La régata sera régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement de Police du Lac (téléchargeable sur le site Internet du Championnat : <http://evenements.ffvoile.fr/cfcl/documents-de-course.aspx>)
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## **2 PUBLICITE**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Règlementation](#)).

## **3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte :

- 3.1.1.1 Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux sous pavillon français devront disposer de l'armement de sécurité requis par l'arrêté du 10 février 2016, eaux intérieures exposées.  
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.1.2 Aux bateaux appartenant aux groupes A, B, R1, R2 et L de la classe OSIRIS Habitable.
- 3.1.2 Chaque bateau devra porter une flamme de couleur remise lors de la confirmation des inscriptions.
- 3.1.3 La régata n'est pas ouverte aux bateaux listés en table H100 (bateaux titulaires d'un contrat de jauge OSIRIS Habitable temporaire, donnant lieu à un classement « bis »).
- 3.1.4 Le nombre d'inscrits maximum est fixé à 100 bateaux.
  - 3.1.4.1 Au-delà, une liste d'attente sera ouverte et l'acceptation des concurrents sera faite à discrétion de l'organisateur en accord avec la FFVoile
  - 3.1.4.2 Afin de favoriser la participation de bateaux extérieurs à la ligue Auvergne – Rhône-Alpes, 50 places seront réservées pour ces bateaux jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2020. Cette procédure s'appuiera sur la ligue d'appartenance du skipper. La date de référence pour une inscription sera la date de paiement des droits à payer.
- 3.2 Nombre d'équipiers
  - 3.2.1 Sur la fiche d'inscription jointe à cet AC, le barreur confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, barreur compris.
  - 3.2.2 Pendant toute la durée de la compétition (de la 1<sup>ère</sup> course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après autorisation écrite préalable du comité de course ou du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- 3.3 Procédure d'inscription  
Toute inscription sera comptabilisée à partir du moment où les droits à payer seront réglés.
  - 3.3.1 Pré-inscription en ligne (obligatoire en cas de paiement par virement) : <https://bit.ly/2T7SNQ9>
  - 3.3.2 Paiement des droits à payer :
    - 3.3.2.1 Paiement par chèque à l'ordre de la SRVA à joindre au formulaire d'inscription papier complété à renvoyer par courrier
    - 3.3.2.2 Par virement bancaire en précisant : CFCL / N°Voile / Nom du Skipper  
Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1680 7000 1030 8807 0021 992

- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
  - Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
  - Une autorisation parentale pour les mineurs,
  - Le contrat de jauge OSIRIS Habitable valide.
  - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - Le contrat de jauge OSIRIS Habitable valide.
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### **4 DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

(\*cachet de la poste faisant foi pour les inscriptions par courrier postal ou date du virement bancaire)

<b>Longueur du bateau</b>	<b>Droits à payer jusqu'au 27 avril 2020* inclus</b>	<b>Droits à payer après le 27 avril 2020*</b>
<b>Bateaux jusqu'à 6m inclus</b>	<b>150 €</b>	<b>220 €</b>
<b>Bateaux de + 6m</b>	<b>190 €</b>	<b>260 €</b>

Les droits à payer comprennent pour chaque bateau : l'inscription, la participation au championnat, la mise à l'eau, la sortie d'eau, la place de port, le pot d'accueil de la cérémonie d'ouverture, l'apéritif de la remise des prix, le repas des équipages (uniquement skipper et équipiers), une dotation, le stationnement de la remorque.

Le nombre de places pour le stationnement de véhicules personnels est limité à proximité du club. Il n'y aura pas de solution de stationnement organisée pour les véhicules personnels des concurrents.

Le besoin de mise à l'eau au moyen d'une grue devra être spécifié sur la fiche d'inscription avec le jour d'arrivée et l'heure approximative.

Plages horaires des grutages gratuits :

- Mise à l'eau : mercredi 20 mai matin et après-midi, jeudi 21 mai matin
- Sortie d'eau : samedi 23 mai dès la fin de la dernière course jusqu'à 19h30 et dimanche 24 mai de 7h30 à 12h00. Un planning de sortie d'eau sera établi en tenant compte de l'éloignement des équipages.

Les droits à payer ne comprennent pas :

- Les paniers repas
- Les repas des accompagnateurs,
- Tickets supplémentaires pour la soirée des équipages (accompagnateurs) prévus à la pré-inscription : 20€

## **5 PROGRAMME PREVISIONNEL**

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	
Mercredi 20 mai 2020	9h00 à 12h00 13h30 à 19h00	Inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage
Jeudi 21 mai 2020	8h00 à 10h00 11h00 13h00 Après les courses	Inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage Briefing 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre Pot d'accueil
Vendredi 22 mai 2020	8h45 10h00	Briefing et cérémonie podium pour les 3 premiers de chaque classement 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre
Samedi 23 mai 2020	8h45 10h00 Jusqu'à 19h30 20h00	Briefing et cérémonie podium pour les 3 premiers de chaque classement 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement, courses à suivre. Sortie d'eau des bateaux (selon planning) Remise des prix et repas des équipages
Dimanche 24 mai 2020	7h30 12h00	Sortie d'eau des bateaux Fin des grutages

Le samedi 23 mai, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.

## **6 JAUGE**

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le mercredi 20 mai 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et le jeudi 21 mai 2020 de 8h00 à 10h00.

Ces opérations comprendront un contrôle systématique du matériel de sécurité embarqué

Des contrôles pourront être effectués pendant toute la durée du championnat, dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions.

## **7 INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course (IC) seront :

- Affichées sur le tableau officiel de la régatée.
- Disponibles par téléchargement sur le site internet du Championnat : <http://evenements.ffvoile.fr/cfcl>

II

## **8 LES PARCOURS**

Les parcours seront du type côtier ou construit.

## **9 SYSTEME DE PENALITE**

Un système de pénalité de remplacement pourra être mis en place dans les IC.

## **10 CLASSEMENT**

- 10.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 10.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.
- 10.3 Les groupes de classement seront établis conformément au règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers 2020.
- 10.4 Les bateaux appartenant aux groupes OSIRIS A et R1 prendront le même départ et réaliseront le même parcours pour chaque course du championnat

## **11 PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX [DP]**

- 11.1 La mise à l'eau peut se faire par la grue du Club ou bien sur le plan incliné de mise à l'eau selon le choix des équipages. Chaque équipage doit informer l'organisateur de son jour d'arrivée, du moyen utilisé et de l'horaire prévu de mise à l'eau.
- 11.2 Chaque bateau recevra une place attribuée par l'organisateur, place qu'il devra conserver toute la durée du championnat.
- 11.3 En fonction du nombre d'inscrits, l'organisateur pourra installer des places d'amarrage sur des mouillages. Plusieurs bateaux pourront se voir attribuer le même mouillage (amarrage à couple).
- 11.4 Au cas où des algues seraient présentes dans le port ou si le niveau du lac était inférieur à la normale, les bateaux avec un tirant d'eau supérieur à 1,70m seront placés sur des mouillages.
- 11.5 Chaque bateau devra avoir ses défenses en nombre suffisant et ses amarres.

## **12      LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

## **13      COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **14      PRIX**

Les trois premiers équipages de chaque groupe de classement concourant pour un titre de Champion de France, conformément au règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze. Des prix seront également remis par l'AO.

## **15      DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **16      DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**

En participant à cette épreuve le concurrent autorise les organisateurs, la FFVoile et les sponsors de la compétition, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France des Croiseurs Légers 2020 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

## **17      INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Hébergement** : Voir « Annexe hébergement »

### **Restauration midi et soir :**

Réservation en ligne : <https://bit.ly/3c5AUKb>

Réservation par formulaire papier : Voir « Annexe restauration »

### **Contact informations Championnat :**

Pour tout contact,

- Par e-mail à [srva@srva.info](mailto:srva@srva.info) - merci de mettre en objet CFCL et votre nom.

Les e-mails seront transférés aux bonnes personnes.

- Par courrier envoyé à la SRV Annecy - 31 rue des Marquisats - 74000 Annecy.

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)

## ANNEXE HEBERGEMENT

La région est touristique. Il est prudent de réserver l'hébergement à l'avance.

- Office du tourisme Anancy :  
1 rue Jean Jaures  
Centre Bonlieu  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 00 33  
<https://www.lac-annecy.com/>
- Auberge de jeunesse :  
4 route du Semnoz  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 33 19  
<http://www.fuaj.org/annecy>
- Camping municipal Annecy le Belvédère :  
8 route du Semnoz  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 48 30  
<http://www.annecy-camping-municipal.fr/>
- Camping au Cœur du Lac :  
233 route d'Albertville  
74320 Sevrier  
Tél. : 04 50 52 46 45  
[https://www.campingaucoeurdulac.com/fr/m\\_1\\_au-coeur-du-lac-camping-3-etoile-annecy-haute-savoie.php](https://www.campingaucoeurdulac.com/fr/m_1_au-coeur-du-lac-camping-3-etoile-annecy-haute-savoie.php)
- Hôtel BEAUREGARD :  
691 route d'Albertville  
74320 Sevrier  
Tél. : 04 50 52 40 59
- Ibis Annecy centre-ville  
12 rue de la gare  
74000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 43 21  
<https://all.accor.com/hotel/0538/index.fr.shtml>
- Hôtel des Alpes  
12 rue de la poste  
74 000 Annecy  
Tél. : 04 50 45 04 56  
<https://www.hotellanecy.com/>

## ANNEXE FORMULAIRE INSCRIPTION

**Email:** \_\_\_\_\_

### Bateau

*N° de voile*

*OSIRIS:* \_\_\_\_\_

*N° cagnard:* \_\_\_\_\_

*Nom du bateau:* \_\_\_\_\_

*Type / série:* \_\_\_\_\_

*Groupe OSIRIS \*:*            A   B                            R1    R2                            L

*Mise à l'eau par*  
*\*:*                             Grue   Cale

*Date arrivée à*  
*Annecy:*                Le \_\_\_\_\_   mai-20

( \* entourez votre choix )

### Skipper

*NOM:* \_\_\_\_\_ *Prénom:* \_\_\_\_\_

*Téléphone*

*portable:* \_\_\_\_\_

*Adresse:* \_\_\_\_\_

*Code postal:* \_\_\_\_\_ *Ville:* \_\_\_\_\_

*Licence:* \_\_\_\_\_ *Club:* \_\_\_\_\_

*Nombre de kilomètres entre votre club  
et Annecy:* \_\_\_\_\_

### Equipers

NOM	Prénom	Licence	Club	Taille tee-shirt *
				S - M - L - XL
				S - M - L - XL
				S - M - L - XL
				S - M - L - XL
				S - M - L - XL

( \* entourez votre choix - dans la limite du stock disponible )



## Règlements

Les droits à payer : (\*cachet de la poste faisant foi pour les inscriptions par courrier)

Longueur du bateau	Droits à payer	
	jusqu'au 27 avril inclus	après le 27 avril
jusqu'à 6m inclus	150 €	220 €
au delà de 6m	190 €	260 €

Par chèque à l'ordre de la SRVA Adresse : SRVA 31 rue des Marquisats 74000 Annecy

Virement bancaire IBAN : FR76 1680 7000 1030 8807 0021 992 ref CFCL+numéro voile+Nom

Somme totale= ..... €

## Validation

Ce bulletin d'inscription doit être adressé par voie postale à **SRVA 31 rue des marquisats 74000 Annecy**  
Avec le règlement.

*En participant à cette épreuve le concurrent autorise l'AO, la FFVoile et les sponsors de la compétition, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France des Croiseurs Légers 2020 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.*

*La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).*

Fait à: Le: Signature:

# ANNEXE FORMULAIRE RESERVATION RESTAURATION



Email:

<b>Identification</b>	
N° de voile OSIRIS:	_____
Nom du bateau:	_____
NOM:	Prénom: _____
Téléphone portable:	_____

<b>Restauration</b>			
Jour	Panier pique nique 7€ NB	Sandwich 4 € NB	Repas soir 17€ NB
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			Soirée palmarès
Repas du samedi soir pour accompagnateurs:		NB ..... X 20 € = .....	€
		Total de la restauration: .....	€
Panier pique nique:	Sandwich - fruit - barre chocolatée - eau 50cl		
Repas du jour soir :	Petite entrée - plat - dessert		

<b>Règlements</b>			
Par chèque à l'ordre de la SRVA	Adresse : SRVA 31 rue des Marquisats 74000 Annecy		
Virement bancaire	IBAN : FR76 1680 7000 1030 8807 0021 992	ref CFCL+numéro voile+Nom	
	Total	.....	€

<b>Validation</b>		
Ce bulletin d'inscription doit être adressé par voie postale à avec le règlement.		
	<b>SRVA 31 rue des marquisats 74000 Annecy</b>	
Fait à:	Le:	Signature: